



AVIS

Avant-projet d'ordonnance portant approbation de l'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune relatif à l'aide sociale aux ménages dans le cadre de la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz

19 décembre 2013

Demandeur	Ministre Evelyne Huytebroeck
Demande reçue le	28/11/2013
Demande traitée par	Commission Environnement
Demande traitée le	12/12/2013
Avis avalisé par l'Assemblée Plénière le	19/12/2013

Avis

1. Considérations générales

Le Conseil prend acte que ledit Accord de coopération doit être modifié suite aux modifications des ordonnances gaz et électricité en juillet 2011. Il rappelle qu'il a remis un avis sur cette modification des ordonnances gaz et électricité le 17 février 2011 ([A-2011-005-CES](#)).

Par ailleurs, **le Conseil** constate que la modification de cet Accord de coopération permet de répondre aux remarques formulées par le Conseil d'Etat sur la version 2006 de l'Accord de coopération.

Enfin, **le Conseil** salue le choix d'abroger l'Accord de coopération de 2006 afin d'en conclure un nouveau dans la mesure où cela permet une meilleure lisibilité du texte.

*
* *